

Informations générales sur les stages 2024-2025

La place du stage dans les études

Dans le cadre de la double licence lettres-allemand / *Deutsch-Französische Studien*, un stage de 6 semaines minimum dans le pays partenaire est obligatoire (*Pflichtpraktikum*), à faire avant la fin de la 3^e année (point 2.3 de la convention cadre entre Bonn et Sorbonne Université).

Indépendamment du moment où le stage est fait, il est validé par un rapport de stage rédigé en général dans la langue maternelle et comptabilisé au titre de la 3^e année à Bonn, où il correspond à 6 ECTS. Ce rapport est noté à Bonn par l'enseignante responsable : Elisabeth Weis (e.weis@uni-bonn.de).

Quand faire le stage ?

Il est fait le plus souvent pendant l'été entre la 2^e et la 3^e année (été 2025), parce que pour des raisons pratiques c'est la période la plus favorable : période libre la plus longue entre la fin de l'année universitaire à Paris (début juin) et le commencement de l'année universitaire à Bonn (début octobre). Pour le faire, les étudiants de Bonn restent plus longtemps en France, ceux de Paris arrivent plus tôt en Allemagne. On peut faire le stage à d'autres moments, par exemple entre les deux semestres à Bonn, donc au printemps 2026, ou pendant l'été 2026 avant d'avoir obtenu sa dernière note de la 3^e année à Bonn, mais cela implique de faire son mémoire de Licence (*Bachelorarbeit*) en même temps, ce qui n'est pas facile.

La convention de stage (*Praktikumsvereinbarung*)

En France, les étudiants qui font un stage doivent avoir une convention de stage : c'est un contrat de travail tripartite signé entre l'étudiant, l'organisme d'accueil (l'entreprise ou l'association) et l'université.

Il est important d'avoir cette convention de stage dès le premier jour du stage pour être assuré en cas d'accident du travail. Elle permet aussi d'avoir à la fin du stage un document officiel d'activité professionnelle.

Il faut compter au moins deux semaines pour faire les démarches en vue d'un stage en France, un mois pour un stage à l'étranger.

Le service qui traite les conventions de stage est la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP). Pour l'ensemble des renseignements autour des stages, voir sur l'ENT :

<https://ent.sorbonne-universite.fr/lettres-etudiants/fr/orientation-insertion/stages-et-conventions.html>

La convention de stage doit d'abord être remplie en ligne, à partir de l'ENT (Orientation - Insertion > Stages et conventions (vous pouvez visionner la vidéo de présentation pour mieux suivre la procédure) :

<https://stages.sorbonne-universite.fr>

Vous êtes dans la catégorie « étudiant en formation initiale hors césure ». Vous aurez à fournir aussi diverses pièces administratives. La convention à faire signer par 5 ou 6 personnes différentes :

- stagiaire (vous !)
- responsable de l'organisme d'accueil
- tutrice ou tuteur de l'organisme d'accueil
- enseignant.e référent.e
- UFR (secrétariat avec tampon)
- représentant.e du Bureau des stages

Remarques :

- la tutrice ou le tuteur de stage est censé être sur le lieu de travail *en même temps* que le stagiaire ; le stagiaire n'est pas là pour remplacer son tuteur ! La responsable de l'organisme et la tutrice peuvent être identiques
- une convention de stage vaut pour l'année universitaire (jusqu'au 30 septembre de l'année en cours). Attention ⚠ : si l'on « déborde » sur nouvelle année universitaire (à partir du 1^{er} octobre, il faudra une deuxième convention de stage pour l'année suivante !
- demander à l'entreprise qui accueille le stagiaire les informations sur l'entreprise (numéro SIRET, adresse du siège social, etc.)

Rémunération (éventuelle) du stage

En France, la gratification (rémunération) est obligatoire à partir d'une durée de 2 mois (1 mois = 22 jours ; 308 heures), même de manière rétroactive (si le stage est prolongé au-delà des 308 heures, tout le travail doit être payé). Le taux horaire minimal est actuellement de 4,05 €.

Mais en Allemagne, les conditions ne sont pas les mêmes, c'est le droit allemand qui s'applique : les gratifications ne sont pas obligatoires.

Attention, en France le télétravail est interdit pour un stage : il faut des locaux professionnels, et il faut être effectivement en situation professionnelle sur le lieu d'accueil.

Il faut être couvert par la sécurité sociale : les dates d'ouverture des droit à la sécurité sociale doivent bien couvrir les dates du stage. Pour les Allemands, il faut aussi la Carte européenne d'assurance maladie.

Trouver un stage

On peut aller sur la « Plateforme carrière » de la DOSIP sur l'ENT : Orientation - Insertion > Plateforme carrière, où l'on crée un profil, qu'on peut configurer pour n'avoir que les offres qui vous intéressent. Sur cette plateforme, on trouve des offres de stage, mais aussi les dates de réunions diverses qui peuvent apporter des informations supplémentaires

Il est possible de prendre rendez-vous avec des conseillers de la DOSIP : lettres-dosip@sorbonne-universite.fr / 01 40 46 26 14

La DOSIP se trouve à la Sorbonne, escalier F, 2^e étage, salles F 362 à F 364.

- accueil orientation et insertion professionnelle : lundi de 14h à 17h ; du mardi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h ; le vendredi de 9h30 à 12h30, en salle F 363
- accueil conventions de stage : lundi de 14h à 17h ; du mardi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h ; le vendredi de 9h30 à 12h30, en salle F 362

Dans la documentation de la DOSIP, il y a notamment un annuaire qui recense toutes les offres de stage et tous les stages que les étudiants ont effectués les années précédentes (parfois des offres de stage réservées aux étudiants de Sorbonne Université).

Le CV et la lettre de motivation

Attention 🚩 : la lettre de motivation et le CV ne sont pas faits de même manière en France et en Allemagne. Vous pouvez d'abord vous entraider entre Français.es et Allemand.es et vous faire relire mutuellement vos documents. La DOSIP propose aussi des ateliers pour aider à la rédaction, ainsi que des ateliers sur les entretiens : il faut s'inscrire sur la Plateforme carrière.

Stage en Allemagne

Il faut aussi avoir une convention de stage de Sorbonne Université, mais les délais seront plus longs (un mois). Il faudra de plus avoir l'avis du « Fonctionnaire sécurité défense » en cas de situation internationale tendue dans le pays du stage.

Pour se renseigner sur les possibilités de stage et d'emploi en Allemagne, on peut déjà consulter la brochure éditée par un service de l'ambassade d'Allemagne en France, « Allemagne Diplomatie » :

<https://allemagneenfrance.diplo.de/blob/1405702/abee84ed772733bf0eb8b049214749f8/emplois-stages-datei-data.pdf>

Financement du stage par l'UFA

Si le stage a lieu en dehors des 10 mois du séjour universitaire à l'étranger (juillet et août pour les Allemands en France, août et septembre pour les Français en Allemagne), l'UFA peut le financer proportionnellement à la durée du stage, sur la base de 350 € par mois ; on peut recevoir 700 € à partir de 6 semaines complètes (attention 🚩 : 42 jours minimum).

Pour bénéficier de ce financement (que le stage soit rémunéré ou non), il faut présenter la convention de stage définitive aux responsables de programme **avant le 1^{er} juin 2025**, avec l'adresse de l'organisme et les dates exactes du stage. Les étudiant.es de Bonn s'adressent à Désirée Cremer, celles et ceux de Paris à Delphine Amstutz et Éric Chevrel.

Financement du stage par une bourse Erasmus

Ce financement n'est possible que si le stage dure **au moins 2 mois** (60 jours) :

<https://ent.sorbonne-universite.fr/lettres-etudiants/fr/rerelations-internationales/partir-a-etranger/allocation-erasmus-pour-une-sejour-de-stage-smt.html>

Pour déposer son dossier de candidatures, il faudra fournir un CV, une lettre de motivation, les relevés de notes dans le supérieur et la convention de stage. Pour plus d'informations et pour l'accès à l'application de candidature :

<https://ent.sorbonne-universite.fr/lettres-etudiants/fr/rerelations-internationales/actualites-des-rerelations-internationales/allocation-erasmus-dans-le-cadre-d-un-stage-smt.html>